

Qualit'EnR regroupe la Capeb Una CPC et Una 3E, UECF-FFB, UNCP-FFB, FFIE, SNEFCCA ainsi que Technosolar et Propellet) et les énergéticiens (EDF, GDF SUEZ et Primagaz).

C'est pour répondre de façon optimum aux critères du Cofrac, organisme officiel chargé de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, ainsi l'accompagnement dans sa démarche de progrès vers plus d'indépendance, que Marc Ducourneau, directeur général de l'Agence Qualité Construction, en charge de la prévention des désordres dans le bâtiment et de l'amélioration de la qualité de la construction, a accepté d'entrer au conseil d'administration de Qualit'EnR

Voici les critères de qualification demandés par Qualit'EnR, aux professionnels garantissant la mise en œuvre des systèmes à énergies renouvelables :

- l'obligation d'être assuré pour les travaux réalisés,
- la compétence au sein de l'entreprise via la formation,
- l'engagement d'être audité régulièrement,
- le respect des dix points de la charte qualité.

L'association gère quatre marques avec sept qualifications énergies renouvelables :

- Qualisol pour le solaire thermique, avec les qualifications « Qualisol » (chauffe-eau solaires individuels) et « Qualisol Combi » (systèmes solaires combinés)
- QualiPV pour le photovoltaïque, avec les qualifications « QualiPV module Elec » et « QualiPV module Bat » (générateurs photovoltaïques raccordés au réseau)
- Qualibois pour le bois énergie, avec les qualifications « Qualibois module Eau » (appareils bois hydrauliques : chaudières) et « Qualibois module Air » (appareils bois indépendants : poêles et inserts)
- QualiPAC pour l'aérothermie et la géothermie, avec la qualification « QualiPAC » (pompes à chaleur)